

Sujet : [INTERNET] captages de Gresse en Vercors

De : LECOMTE Remy <remy.lecomte@onf.fr>

Date : 12/02/2024 08:16

Pour : "pref-enquetepublique-gressevercors@isere.gouv.fr" <pref-enquetepublique-gressevercors@isere.gouv.fr>

M. Tartarin

Concernant l'enquête publique au sujet des captages de la commune de Gresse en Vercors, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les éléments suivants :

L'Etat est propriétaire des parcelles F74, F73,F79,F_80, F81, F82,F861, A368,A369 et A1 qui font partie des périmètres immédiats et rapprochés de la Daraze

L'Etat est propriétaire des parcelles Y14, X3,Y13,Y18 et Y28 qui font partie des périmètres immédiats et rapprochés de Combe Bonne Donne.

L'Office National des Forêts est gestionnaire de ces parcelles qui relèvent du régime forestier et sont intégrées dans la forêt domaniale du Grand Veymont.

Dans le cadre de captages, une concession, convention est établie entre le bénéficiaire du captage, en l'occurrence la commune et l'ONF. L'Etat reste propriétaire de ses parcelles.

cordialement



Remy Lecomte

Unité territoriale Trièves

Responsable UT Trièves

O.N.F.

3, rue du Clos

38650 MONESTIER DE CLERMONT

04 76 34 03 20 - 06 76 77 22 53

remy.lecomte@onf.fr